COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 25 avril et du 31 mai 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité PEDIATRIE
(classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	BRICE ép. SANON	Taina
2	DENAHOU	Giresse
3	ETEME	Alphonsine
4	HARERIMANA	Félix
5	HONORÉ	Clodyl
6	HOUARI	Benyoucef
7	KIRAT ép. MESDOURA	Rachida
8	LABRAHIMI	Mariem
9	LAWSON-GADAYIGLO	Kayi
10	MAMOUDOU	Abdou Djafar
11	METCHUM TADIE	Amélie Guilaine
12	NGONE ép. EDJIMBE	Henriette Ines

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 31 mai 2024

Dimitri Grygowski
Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur général adjoint
de l'agence régionale de santé de Guyane,
Romain BROCHARD

56 avenue Alexis Blaise - CS 40696 - 97336 Cayenne Cedex
Standard : 05.94.25.49.89
www.guyane.ars.sante.fr